



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 janvier 2023

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le dix-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le treize janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 15**

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de votants : 15**

Secrétaire de séance : Justine REY

### Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 16 décembre 2022
2. Délibération pour report des crédits d'investissement
3. Délibération pour adhésion contrat groupe d'assurance du personnel
4. Délibération pour autorisation signature de la convention d'assistance à projet d'urbanisme avec le TE38
5. Délibération pour bail à usage professionnel
6. Délibérations pour demande de subvention différents organismes
7. Mise en place groupes de travail (PCS, DUERP)
8. Préparation repas des Aînés
9. Inauguration travaux cimetière, parking et nouvelle cantine
10. Urbanisme
11. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2023 à 19h00.

### Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération pour demande de subvention au titre de la DETR – projet Maison Glénat
- Délibération pour demande de subvention au titre de la DSIL – Cheminement piéton

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajouts à l'unanimité de ses membres présents et représentés.



M. Le Maire fait un point concernant la cérémonie des vœux. Certains élus indiquent qu'au fond de la salle des fêtes, il était difficile d'entendre le discours.

M. Le maire rappelle que les cérémonies de vœux vont se poursuivre en indiquant quelques dates.

### **1. Approbation PV du 16 décembre 2022**

Le PV du conseil municipal du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibération pour report des crédits d'investissement**

André ROJAT, 1<sup>er</sup> adjoint, expose les dépenses d'investissement restant à payer pour des travaux ayant été réalisés sur 2022. Il rappelle que pour pouvoir régler ces dépenses avant le vote du budget 2023, il est nécessaire que le conseil délibère pour ouvrir des crédits sur les comptes 21 et 23 dans la limite du quart des dépenses de l'année précédente.

Délibération prise à l'unanimité.

### **3. Délibération pour adhésion contrat groupe d'assurance du personnel**

Monsieur le Maire indique que le contrat groupe du Centre De Gestion proposé par Sofaxis -AXA a été dénoncé fin septembre par AXA. Le centre de gestion, avec le courtier Sofaxis, propose un nouveau contrat groupé avec l'assureur CNP. Ce changement de contrat sous-entend une hausse des cotisations et de nouvelles règles notamment pour les arrêts de maladie ordinaire avec une franchise plus importante. M. Le Maire indique que le conseil doit délibérer pour définir s'il adhère à ce nouveau contrat et définir les franchises.

Le conseil décide, à l'unanimité, de valider le nouveau contrat et d'assurer les agents CNRACL et IRCANTEC pour la formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire de 20 jours.

### **4. Délibération pour autorisation signature de la convention d'assistance à projet d'urbanisme avec le TE38**

M. Le Maire rappelle que la commune est adhérente à Territoire d'Énergie Isère (TE38) qui dispose des compétences techniques requises afin d'apporter une réelle expertise à la commune dans l'analyse des différents éléments des propositions techniques et financières (PTF) des concessionnaires dans le cadre des demandes d'urbanisme, que TE38 est également en mesure d'assister la commune pour la mise en place d'outils d'urbanisme.

Le Maire informe le conseil municipal, que l'Assistance à Projets d'Urbanisme est utile lors d'études prospectives d'urbanisation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la mise en place de l'Assistance à Projets d'Urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U) est gratuit faisant partie des différents services offerts par TE38 à ses adhérents.

Jean-Pierre DETROYAT, adjoint en charge de l'urbanisme indique que la commune a reçu cette proposition car il a sollicité TE38 dans le cadre d'une demande d'urbanisme.

Délibération votée à l'unanimité.

### **5. Délibération pour bail à usage professionnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation du local au-dessus du cabinet infirmier sont pratiquement finis et qu'il y a lieu de prendre une délibération pour déterminer les termes du bail de location du local.

Véronique GERMAIN demande quel est le montant du loyer du cabinet infirmier.

M. Le Maire indique que le loyer et les charges mensuelles s'élèvent à 230 €.





M. DETROYAT a effectué le relevé du compteur électrique du cabinet infirmier, le 4 janvier 2023, afin de pouvoir faire un bilan de consommation en fin d'année.

M. ROJAT précise qu'un sous compteur a été installé pour l'étage.

M. Le Maire rappelle que les surfaces sont quasiment identiques et que l'on pourrait partir sur un loyer équivalent pour l'étage.

M. FERROUILLAT indique que si l'on fait un calcul, l'investissement sera remboursé sur 4 ans.

Délibération prise à l'unanimité pour le loyer et les charges mensuelles identiques à celui du cabinet infirmier.

#### **6. Délibération pour demande de subvention : association sclérose en plaques**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par l'association nationale de patients de sclérosés en plaques afin de financer différentes actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à cette association cette année.

#### **7. Délibération pour demande de subvention : ADMR Saint-Vérand**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Saint-Vérand.

Les élus demandent des précisions complémentaires quant à l'utilisation de la subvention par l'association.

M. Le Maire propose de faire un point avec les autres communes qui bénéficient de ce service. Le conseil décide de repousser la réponse à cette demande au prochain conseil.

#### **8. Délibération pour demande de subvention : Lycée d'enseignement agricole privé Bellevue à Saint-Marcellin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par lycée d'enseignement agricole privé Bellevue à Saint-Marcellin afin de financer différentes actions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à cette association cette année.

#### **9. Délibération pour demande de subvention : Association Passage - Centre hospitalier St-Marcellin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par l'association Passage à Saint-Marcellin afin de financer différentes actions.

Mme GERMAIN précise que cette association accompagne les patients en fin de vie et qu'elle est composée de bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à cette association cette année.

#### **10. Délibération pour demande de subvention : Le Souvenir Français – comité de St-Marcellin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par le comité du Souvenir Français de Saint-Marcellin afin de financer différentes actions.

M. Le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec le comité de Vinay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention au comité de Saint- Marcellin.



### **11. Délibération pour demande de subvention : Maison Familiale Rurale de Chatte**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par la Maison familiale Rurale de Chatte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à cette association cette année.

### **12. Mise en place groupe de travail (PCS, DUERP)**

M. Le maire rappelle que toutes les collectivités d'au moins un agent sont dans l'obligation de réaliser une évaluation des risques et les transcrire dans un document unique appelé document unique d'Evaluation des Risque Professionnels (DUERP).

M. Le Maire indique que la mairie de Saint-Vérand demande si d'autres communes seraient intéressées par une mutualisation du travail.

Un groupe de travail est constitué et est composé de Mmes GERMAIN et COTTE et MM. DETROYAT, NICOUD, ROJAT et FERROUILLAT.

M. le Maire rappelle également que l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques. Le risque sismique des niveaux 3, 4 ou 5 est un de ces risques et comme l'ensemble du département est exposé à ce risque, toutes les communes ont l'obligation de rédiger un PCS.

Un groupe de travail est constitué et est composé de Mmes GERMAIN et COTTE et MM. DETROYAT, CHEVALLIER, ROJAT et VEYRET.

### **13. Repas des Aînés**

M. Le Maire rappelle que le repas des Aînés est programmé le samedi 4 mars 2023. M. Le Maire indique que Justine a fait des demandes de devis avec le service compris et les nappes, que dès les devis auront été reçus, les invitations seront imprimées et distribuées.

M. Le Maire rappelle qu'une réunion du conseil communautaire est programmée à Varacieux le 2 mars 2023, elle réunira environ 100 personnes.

M. ROJAT précise que la commune va investir dans un écran de projection manuel à cette occasion.

### **14. Délibération pour demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour créer un pôle d'activité multi professionnel**

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant pour créer un pôle d'activité multi professionnel dont le coût prévisionnel s'élève à 443 563 euros HT est susceptible d'être éligible à une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et qu'une délibération doit être prise afin de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de dotation. Délibération prise à l'unanimité.

### **15. Délibération pour demande de subvention au titre de la DSIL 2023 dans le cadre de la création d'un cheminement piétonnier**

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un cheminement piétonnier dont le coût prévisionnel s'élève à 75 231 euros HT est susceptible d'être éligible à une subvention au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et qu'une délibération doit être prise afin de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de dotation.

Délibération prise à l'unanimité.





## **16. Inauguration travaux cimetière, parking et nouvelle cantine**

M. le Maire propose de fixer la date de ces inaugurations au samedi 13 Mai 2023 à 11h00.

## **17. Urbanisme**

- DP VICAT Patrice : installation panneaux photovoltaïques : accordée
- DP AMIEL Aurélie : clôture : accordée
- PC CARVALHO DE ALMEIDA Ricardo : construction d'une maison individuelle : en cours d'instruction, demande de pièces complémentaires
- PC HAMIDI Myriam : construction d'un garage : en cours d'instruction, demande de pièces complémentaires
- PC BRUNI Fabien : extension et réhabilitation d'une maison : en cours d'instruction

## **18. Questions diverses**

- Concernant le projet Pierreval : Alpes Isère Habitat est d'accord pour gérer les logements sociaux mais seulement après leur construction.
- Chemin de la Perrolat : les problèmes d'écoulement des eaux se poursuivent, la saignée faite vers chez M. et Mme Gente dévie l'eau vers la maison de M. Fauchon. La communauté de communes a budgétisé un projet d'assainissement entre le chemin de la Perrolat et l'ancienne laiterie pour un montant de 89 000 €. Le bureau Alpes Etudes est chargé de rencontrer les propriétaires dans ce cadre.
- KOESIO, entreprise chargée de la maintenance des copieurs de la commune, vient de dénoncer le contrat. M. ROJAT recherche une solution.
- M. Le Maire a eu un appel d'un habitant de la commune qui souhaite planter des haies sur une de ses parcelles. M. Le Maire rappelle qu'un arrêté municipal pris en 1993 détermine les règles à respecter.
- Suite à la demande de M. CHIOCANINI concernant le déplacement du chemin qui traverse sa cour- un devis de 10 000 € TTC a été transmis à M. CHIOCANINI. La commune étant prête à payer les frais de géomètre et de notaire. M. le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique.
- Une réunion de la commission Sport et de la commission Enfance jeunesse sont programmées le 25 janvier 2023 à Izeron.
- Wattisère vient de procéder au versement de la redevance annuelle d'un montant de 200 €.
- La commune de St Vérand demande si d'autres communes dont Varacieux seraient intéressées pour mutualiser les services d'un conseiller numérique.
- Le 15 avril 2023 : une épreuve cyclotouriste traversera Varacieux.
- M. Le Maire fait un point sur le coût total de la nouvelle cantine.
- Des subventions vont pouvoir être débloquées suite à la fin des travaux du cimetière.
- Un devis a été demandé pour des travaux d'aménagements de l'Espace Père Bleu pour un montant de 54 500 € HT comprenant la construction d'un mur d'un mètre de haut le long de la route, une estrade ainsi qu'une rampe. Un autre devis doit être demandé pour l'installations de volets bâches. M. VEYRET demande s'il est possible d'installer un parquet à la place du béton
- La validation du BAFA de Mme SIMIEN-BARON ne sera effective qu'après la réalisation de 14 jours de formation en centre aéré.
- M. ROJAT indique que la commission finances doit se réunir et propose le mercredi 8 février à 19h00.
- L'architecte doit venir jeudi 19 janvier à 9h00 en mairie.



- Une panne de chauffage est intervenue à l'école primaire qui serait due à un défaut d'entretien de la société en charge du contrat de la maintenance. Le contrat va être dénoncé.
- Les bungalows, à la sortie du village, sont toujours là malgré la demande de la mairie pour un retrait.
- Eglise : les cloches ne sonnent plus normalement depuis l'orage de début janvier. La société Bodet Campanaire est intervenue. Un devis doit être transmis en mairie.
- Il a été constaté qu'un ou plusieurs drones survolent la commune la nuit : M. Le maire rappelle que l'article 5 de l'arrêté du 3 décembre 2020 interdit l'utilisation des drones en agglomération, sauf en des lieux où le préfet territorialement compétent autorise les exploitations relevant de la catégorie ouverte ou de celles pratiquées au sein d'associations d'aéromodélisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

PROCHAIN CONSEIL : Mercredi 15 février 2023 à 19h00

Le Secrétaire

Le Maire

